

**PROJET DE LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LE
DOMAINE MUNICIPAL ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (PL-155)**

Proposition de séquence pour la suite de l'étude détaillée

THÈME 6 : VÉRIFICATION DANS LES MUNICIPALITÉS

27.13, 19.18, 19.19, 27.3	Instances responsables de la vérification dans les municipalités de moins de 100 000 habitants
19.10, 19.10.1, 19.22, 19.23, 27.5, 28.2, 29.2, 56.2	Complémentarité des mandats en vérification
27.6 à 27.12 et 27.14	Encadrement du mandat de la Commission municipale du Québec
19.16, 19.17, 19.20.1, 19.21, 27.2, 27.2.1, 27.3.1, 27.4, 28.1, 29.1, 49.21, 56.1	Encadrement du mandat des vérificateurs externes
19.20, 19.14, 18.2, 18.3, 18.1, 19.1 à 19.9, 19.11 à 19.13, 19.15, 59.2	Renforcement du rôle et de l'indépendance des vérificateurs généraux des municipalités de 100 000 habitants ou plus
19.24, 23.1, 24.1, 28.3, 29.3	Pouvoir du ministre de fixer la rémunération d'un officier municipal qu'il nomme

THÈME 7 : PROTECTION DES DIVULGATEURS

29.4 à 29.17, 34.1, 34.2, 34.2.0.1, 32.1 à 32.6, 34.2.1, 34.2.2, 34.2.3, 56.7.1	Responsabilité du Ministère dans la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes municipaux
--	--

THÈME 8 : ADJUDICATION DES CONTRATS

21.4, 21.5, 26.3, 26.4, 27.19, 27.20, 28.8, 28.9, 49.6, 49.7	Accords de commerce – Réception de soumissions par voie électronique
21.2, 21.3, 22.2, 26.1, 26.2, 27.1.1, 27.16, 27.17, 27.18, 27.29, 28.5, 28.6, 28.7, 28.19, 49.3, 49.4, 49.5, 49.17, 59.5	Accords de commerce – Fixation des seuils d'appel d'offres et du délai minimal et le délai minimal de réception des soumissions
21.1, 27.1.5, 27.15, 28.4, 49.2	Accords de commerce – Option de renouvellement à un contrat
21.7, 26.6, 27.22, 28.11, 49.9	Accords de commerce – Spécificités techniques
22.0.2, 27.0.2, 27.23, 27.26, 28.12, 28.15, 49.10, 49.12, 56.8, 56.9, 56.10, 56.11, 56.12, 56.13, 56.14, 56.15	Accords de commerce – Exceptions aux règles d'adjudication des contrats
13.1, 14.1, 14.2, 18.0.1, 18.0.2, 22.0.1,	Accords de commerce – Vocabulaire

Commission de l'aménagement du territoire

Déposé le : 20/03/2018

N° CAT- 191

Secrétaire : [Signature]

**PROJET DE LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LE
DOMAINE MUNICIPAL ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (PL-155)**

Proposition de séquence pour la suite de l'étude détaillée

22.0.4, 22.3, 22.4, 23.0.1, 23.0.2, 27.0.1, 27.0.4, 27.1.2, 27.1.3, 27.25, 27.27, 27.28.1, 27.30, 27.31, 28.14, 28.16, 28.18, 28.20, 28.21, 49.1, 49.13, 49.14, 49.16, 49.18, 49.19, 56.0.1, 56.0.2, 56.0.3, 56.0.4, 56.3, 56.4, 56.5, 56.6, 56.7, 57.1	
21.6, 22.0.3, 22.5, 22.6, 26.5, 27.0.3, 27.1.4, 27.21, 27.24, 27.32, 28.10, 28.13, 28.22, 49.8, 49.11, 49.20	Encadrement des concours d'architecture
22, 27, 18, 23	Octroi de contrats de gré à gré avec une coopérative de solidarité
22.1, 27.1, 27.28, 28.17, 49.15, 59.1, 59.3	Rotation des cocontractants

THÈME 9 : MESURES CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

34.3	Subdélégation de certaines fonctions pour assurer la gestion de programmes d'aide financière
34.4, 34.5	Communication de renseignements personnels sans le consentement du sinistré

THÈME 10 : DISPOSITIONS DIVERSES

59.4	Régime complémentaire de retraite des pompiers de LaSalle
1.1, 12.1, 17, 17.1	Gestion des immeubles détériorés
35, 36, 37	Fonds de la région de la Capitale-Nationale
10.1	Comité exécutif de la Ville de Gatineau
59.6	Disposition transitoire concernant les demandes relatives à des manquements à l'éthique en traitement à la Commission municipale du Québec
59.7	Entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics
60	Entrée en vigueur

Note : les numéros d'articles sont susceptibles d'être modifiés.